



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**PREFECTURE DE POLICE**

**N° Spécial**

**15 Mars 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Préfecture de Police du 15 Mars 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Décision</b>	<b>Date</b>	<b>PREFECTURE DE POLICE</b>	<b>Page</b>
N° 2018-081	15.03.2018	Décision portant prolongation de l'activation annuelle du Plan Neige Verglas Ile-de-France	3

PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

**DECISION N°2018-081**  
**Portant prolongation de l'activation annuelle**  
**du Plan Neige Verglas Ile-de-France**

**Le Préfet de Police,**

**préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,**

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 122-5, R 122-4, R 122-8 et R 122-41 ;

**Vu le décret du 19 avril 2017 portant nomination du préfet de police - M. DELPUECH (Michel) ;**

**Vu** l'arrêté n°2018-00001 du 2 janvier 2018 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2017-00999 du 13 octobre 2017 relatif à la gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région Île-de-France ;

**Vu** l'audioconférence en date du 14 mars 2018 associant Météo France et le Comité des experts ;

**Vu** le bulletin de vigilance météorologique de Météo France en date du 14 mars 2018 ;

**Sur proposition** du préfet secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Considérant** que le plan Neige et Verglas en Île-de-France est activé annuellement du 15 novembre au 15 mars et que ces dates peuvent être adaptées en fonction des conditions météorologiques sur décision du Préfet de police, Préfet de zone de défense et de sécurité ;

**Considérant** que le bulletin météorologique de MétéoFrance prévoit en Île-de-France un refroidissement des températures à partir du 17 mars 2018 jusqu'au jeudi 22 mars 2018, ainsi que de possibles précipitations sous forme de neige du samedi 17 mars 2018 au dimanche 18 mars 2018 ;

**Considérant** que les autorités administratives compétentes doivent être en capacité d'assurer la sécurité routière des usagers en Île-de-France, notamment par la mise en œuvre des mesures relatives à la gestion du trafic et à l'assistance aux populations lors d'épisodes météorologiques hivernaux prévues par le PNVIF susvisé ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

La période d'activation du Plan Neige Verglas Île-de-France est prolongée du vendredi 16 mars 2018, 0h00 au jeudi 22 mars 2018, 12h00.

### **Article 2 :**

Le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le directeur du poste de commandement zonal de circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de la région d'Île-de-France et de la préfecture de police de Paris et ampliation en sera adressée aux services suivants :

- région de la gendarmerie d'Île-de-France ;
- direction zonale CRS d'Île-de-France ;
- compagnies autoroutières de CRS d'Île-de-France ;
- direction de l'ordre public et de la circulation ;
- direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- direction des transports et de la protection du public ;
- gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF) ;
  
- MM les présidents des Conseils Départementaux de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise (Directions de la voirie).

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Le Préfet de Police, préfet de la zone  
de défense et de sécurité de Paris,

**Michel DELPUECH**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>